



Fin de bail et état des lieux de sortie

Par **francis88**, le **02/03/2019** à **12:09**

Bonjour,

Je vais rendre mes clés à la fin de ce mois, je vais fixer une date pour faire l'état des lieux mais voila je vais être en justice avec mon propriétaire alors je me doute que cela va être houleux.

Ma question est : que faire au cas ou il exagère sur l'ensemble ? Faut'il que je signe quand même, lui seul était présent à l'entrée. Puis-je refuser que sa femme soit là car c'est elle la vipère et que faire si il ne vient pas ?

Merci.

Par **morobar**, le **03/03/2019** à **09:07**

Bonjour,

Pour toutes vos questions, une seule réponse, art.3-2

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069108&dateTexte=vig>